

COMPARATEUR ASSURANCE AUTO

La voiture, c'est essentiel pour ses déplacements quotidiens, ses vacances, et surtout pour garder sa liberté ! Mais pour éviter les petits tracas ou gros désagréments lors d'éventuels accidents, il est important de choisir l'assurance qui correspond vraiment à votre situation.

LES SERVICES INCLUS DANS TOUTES LES FORMULES

La Protection corporelle du conducteur : Quelle que soit la formule choisie, la protection corporelle du conducteur est incluse. Vous pouvez être indemnisé jusqu'à 1 million d'euros, et ce, sans franchise ni seuil d'intervention. Elle couvre tous les conducteurs du véhicule assuré en cas d'accident responsable. Si vous louez un véhicule, vous êtes aussi couvert en cas d'accident.

Avantage Bon Conducteur : Vous n'avez eu aucun sinistre depuis 3 ans ? En plus de votre bonus auto bénéficiez d'une réduction supplémentaire, pouvant aller jusqu'à 15 % de votre cotisation dès la souscription de votre assurance auto. Pendant la durée de votre contrat, si vous n'avez ni sinistre, ni contentieux, nous récompensons votre fidélité en vous faisant cumuler 2% supplémentaires chaque année dans la limite de -20%. Cet Avantage Bon Conducteur est également proposé pour récompenser la conduite responsable des jeunes conducteurs.

Des prestations d'assistance renforcées : Quelle que soit votre formule, vous bénéficiez de prestations d'assistance.

Dans les formules Initial, nous intervenons à partir de 25 km du domicile en cas de panne ou d'accident. Dans les formules Intégral, grâce à la garantie Assistance +, vous êtes dépanné en bas de chez vous et vous profitez d'un véhicule de remplacement pendant 12 jours en cas de panne et d'accident, et pendant 30 jours en cas de vol. Assistance + est aussi disponible en option pour les formules Initial.

La prise en charge directe chez le garagiste de votre choix des réparations garanties (hors franchise éventuelle)



Le bon conseil

Exclusivité Crédit Agricole pour les jeunes conducteurs !

Moins d'un an de permis et moins de 31 ans... bénéficiez de l'Avantage Bon Conducteur "spécial jeune" et du stage post permis !

LES OPTIONS QUI FONT LA DIFFÉRENCE ... SELON LA FORMULE CHOISIE

GARANTIE ASSISTANCE + ⁽¹⁾	Être dépanné même devant chez vous, et profiter de la mise à disposition d'un véhicule de remplacement jusqu'à 12 jours en cas de panne, d'accident, d'incendie ou de tentative de vol, et jusqu'à 30 jours en cas de vol.	Accessible dès les Formules TIERS INITIAL et TOUS RISQUES INITIAL
GARANTIE BRIS DE GLACE	Pour ne rien payer en cas de remplacement ou de réparation d'un éclat sur votre pare-brise, optiques de phares avant, des vitres latérales, de la lunette arrière, toit ouvrant ou d'un toit panoramique endommagé.	Accessible dans toutes les formules
GARANTIE INDEMNISATION +	Être remboursé du prix d'achat (2) de votre véhicule de moins de trois ans, acheté neuf ou d'occasion, en cas de vol et de destruction totale. À partir du 37e mois, valeur à dire d'expert +50% avec maxi valeur d'achat, mini 1600 € (3)	Accessible dans les Formules TOUS RISQUES INITIAL et TOUS RISQUES INTEGRAL
GARANTIE CONTENU DU VÉHICULE	Protéger vos effets et bagages personnels, les GPS, les lecteurs de DVD amovibles, les ordinateurs portables et téléphones portables transportés à l'intérieur du véhicule pour un montant maxi de 1000 €.	Accessible en Formule TOUS RISQUES INTEGRAL
GARANTIE PANNE AUTO	Bénéficier de la prise en charge pièces et main-d'œuvre en cas de pannes mécaniques, électriques et électroniques d'origine aléatoire pour une liste d'organes couverts pour votre véhicule de moins de 6 ans lors de la souscription.	

DÉTAIL DES GARANTIES ACCORDÉES OU OPTIONNELLES

	Formule Initiale ⁽¹⁾	Formule Initiale et Soins ⁽¹⁾	Formule Initiale et Forfaits ⁽¹⁾	Formule Initiale et Forfaits et Soins ⁽¹⁾
LES ESSENTIELS				
Responsabilité civile	Oui	Oui	Oui	Oui
Sauvegarde de vos droits et de ceux des victimes	Oui	Oui	Oui	Oui
Protection corporelle du conducteur	Oui	Oui	Oui	Oui
Assistance du véhicule (à partir de 25km du domicile en cas de panne)	Oui	Oui	Oui	Oui
Assistance aux personnes en déplacement (à partir de 50km du domicile)	Oui	Oui	Oui	Oui
Incendie	Non	Oui	Oui	Oui
Vol, vandalisme	Non	Oui	Oui	Oui
Catastrophes naturelles	Si option Bris de glace souscrite	Oui	Oui	Oui
Catastrophes technologiques	Si option Bris de glace souscrite	Oui	Oui	Oui

	Formule Initiale ⁽¹⁾	Formule Initiale et Soins ⁽¹⁾	Formule Initiale et Forfaits ⁽¹⁾	Formule Initiale et Forfaits et Soins ⁽¹⁾
Attentats	Si option Bris de glace souscrite	Oui	Oui	Oui
Dommage, accidentels, grêle	Non	Non	Oui	Oui
LES OPTIONS				
Rachat de franchise	Oui	Oui	Oui	Oui
Bris de glace	Oui	Oui	Oui	Oui
Assistance+ (Assistance au véhicule toutes causes dès le domicile, véhicule de remplacement)	Oui	Oui	Oui	Oui
Indemnisation+	Oui	Oui	Oui	Oui
Contenu véhicule	Oui	Oui	Oui	Oui
Panne+ (Commercialisée depuis le 5 décembre 2011)	Non	Oui	Oui	Oui
Panne auto (Non	Oui	Oui	Oui

(1) Cette prestation se cumule avec celle de l'assistance classique.

(2) Moins la franchise éventuelle

(3) Pour votre véhicule âgé de plus de 3 ans, vous êtes remboursé jusqu'à 50% en plus de la valeur à dire d'expert, à concurrence de sa valeur d'achat. Si votre véhicule n'est plus coté, vous touchez 1600 € de remboursement, le minimum d'indemnisation moins la franchise de classe éventuelle.

(4) Sauf franchise Catastrophe Naturelle.

(5) En formules TIERS INTÉGRAL et TOUS RISQUES INITIAL, l'option Contenu du véhicule ne peut être souscrite que pour les camping-cars. Lorsque l'option Contenu du véhicule est souscrite, elle est étendue aux aménagements pour les camping-cars.

(6) Les options Panne+ et Panne Auto ne peuvent être souscrites pour des camping-cars.

Les événements garantis et les conditions sont indiqués au contrat pour toutes les formules et options.

Le contrat d'assurance Complémentaire Santé est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 249 194 475 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Ces contrats sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Information non contractuelle, donnée à titre indicatif et susceptible de modifications. Renseignez-vous auprès de votre agence ou conseiller pour connaître les conditions de nos offres d'assurances.

Information non contractuelle, donnée à titre indicatif et susceptible de modifications. Renseignez-vous auprès de votre agence ou conseiller pour connaître les conditions de nos offres d'assurances.



TÉLÉCHARGER
L'APP CRÉDIT AGRICOLE

Disponible sur
Google play

Disponible sur
App Store

Téléchargez sur
Windows Store